

Gouvernement du Québec

Décret 113-2025, 5 février 2025

CONCERNANT la désignation d'une juge coordonnatrice de la Cour du Québec

ATTENDU QU'en vertu des articles 103 et 104 de la Loi sur les tribunaux judiciaires (chapitre T-16), le juge en chef de la Cour du Québec désigne parmi les juges de la Cour, avec l'approbation du gouvernement, dix juges coordonnateurs et, de la même manière, détermine la durée de leur mandat qui est d'au plus trois ans, lequel peut être renouvelé;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 1684-2023 du 22 novembre 2023, la désignation par le juge en chef de monsieur le juge Thierry Roland Potvin à titre de juge coordonnateur a été approuvée par le gouvernement, qu'il démissionnera de ses fonctions le 16 février 2025 et qu'il y a lieu, conformément à la demande du juge en chef, d'approuver son remplacement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre de la Justice :

QUE soit approuvée la désignation, à titre de juge coordonnatrice, de madame la juge Peggy Warolin, et que son mandat s'échelonne du 17 février 2025 au 16 février 2027.

Le greffier du Conseil exécutif,
DAVID BAHAN

84986

